

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2005**

L'Assemblée Communale s'est réunie le jeudi 24 février 2005 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :** Mme Joëlle SCHIRRER, M. Jean-Claude ROY, M. Vincent FUSTER, Mme Lucille LAMY, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT (à compter de la question 3), M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques MARIOT, Mme Martine BULTOT, M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Mme Françoise FELLMANN, M. Michel ROIGNOT, Mme Marie-Guite DUFAY (à compter de la question 3), Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER (à compter de la question 3), Mme Jacqueline PANIER, Mme Françoise PRESSE, Mme Danièle POISSENOT, Mme Corinne TISSIER, M. Michel LOYAT, M. Patrick BONTEMPS, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Patrick BOURQUE, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Denis BAUD, Mme Catherine BALLOT, M. Bruno MEDJALDI, M. Éric ALAUZET, M. Christophe LIME, Mme Annie MENETRIER, M. Franck MONNEUR (à compter de la question 3), M. Emmanuel DUMONT, M. Abdel GHEZALI, Mme Karine SCHULLER, M. Sébastien MAIRE, Mme Sylvie JEANNIN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Didier GENDRAUD, M. Jean ROSSELOT, Mme Claire CASENOVE, Mme Catherine PUGET, M. Bernard LAMBERT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Françoise BRANGET, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, M. Pascal BONNET, M. Michel JOSSE, M. Loïc LABORIE.

**Secrétaire :** M. Sébastien MAIRE.

**Absents :** Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT (jusqu'à la question 2), Mme Danièle TETU, Mme Marie-Guite DUFAY (jusqu'à la question 2), Mme Nicole DAHAN, Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER (jusqu'à la question 2), M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Frédérique MOZER, M. Franck MONNEUR (jusqu'à la question 2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Martine ROPERS, Mme Nicole WEINMAN.

**Procurations de vote :** Mme Danièle TETU à Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Nicole DAHAN à M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Jacques DEMONET à Mme Françoise FELLMANN, Mme Frédérique MOZER à Mme Corinne TISSIER, M. Franck MONNEUR à M. Denis BAUD (jusqu'à la question 2), Mme Annaïck CHAUVET à M. Benoît CYPRIANI, Mme Martine ROPERS à M. Michel JOSSE, Mme Nicole WEINMAN à Mme Catherine COMTE-DELEUZE.

\*\*\*

En préambule, M. le Maire a rendu un hommage à Mme Suzanne FOREL, décédée la semaine dernière, qui fut élue au Conseil Municipal pendant 18 ans. Il a salué en elle la femme d'action et la militante.

L'Assemblée a observé une minute de silence.

M. le Maire a présenté ses condoléances à Mme Catherine PUGET dont le père est décédé récemment.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a informé l'Assemblée des absences de M. Jean-Jacques DEMONET, immobilisé pendant plusieurs mois suite à des problèmes médicaux et de Mme ROPERS, hospitalisée suite à une légère intervention chirurgicale.

- 1. Exercice 2005** – Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante – Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

- 2. Conseil Municipal** - Délégations – Centre International de Séjour – Modification

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné M. GHEZALI pour remplacer Mme SCHIRRER au sein du Centre International de Séjour.

M. GHEZALI, M. MEDJALDI, Mme TETU n'ont pas pris part au vote.

## ***Finances – Ressources budgétaires***

- 3. Budget Primitif 2005**

M. le Maire a présenté le budget en dégagant deux priorités autour desquelles il s'articule :

- agir au quotidien
- construire l'avenir.

Il a indiqué que les priorités s'inscrivaient dans un contexte de partenariat avec l'agglomération et de développement durable.

M. le Maire a précisé que le budget se déclinait autour de quatre mots clés :

- qualité
- solidarité
- dynamisme
- responsabilité.

## **1) Un service public de qualité**

M. le Maire a rappelé la nécessité d'offrir toujours aux Bisontins un service public de qualité dans les domaines prioritaires suivants :

### *a) La petite enfance, l'école et la jeunesse*

En 2005, la Ville mettra l'accent sur le fonctionnement des crèches et haltes-garderies et l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les écoles (aboutissement de l'Espace Enfance de Saint-Claude, travaux d'aménagement de la crèche Bersot). Le dossier de la nouvelle cuisine sera lancé et le skate park réalisé sur Chamars. Les crédits pédagogiques seront à nouveau revalorisés et un chèque culturel sera mis en place.

### *b) La solidarité, la sécurité, la santé, l'aide sociale et la citoyenneté*

En 2005, un effort particulier sera fait dans le cadre de la ZFU de Planoise et en matière de sécurité dans la ville. Plus de 200 actions sont prévues au contrat de ville. De nouvelles actions sont prévues en matière de solidarité internationale. La Ville poursuivra son soutien au CCAS avec une hausse de sa subvention portée à 8,9 M€. La réhabilitation des logements foyers et de l'abri de nuit des Glacis est désormais inscrite au PPI.

### *c) Les interventions dans les quartiers*

En 2005, des moyens importants seront consacrés à la voirie et la propreté ainsi qu'aux équipements de proximité (maison de quartier de Velotte, réhabilitation du 6 rue de la Madeleine et des bains-douches). Le bâtiment rue Violet figure désormais au PPI. Enfin, la politique en faveur des espaces d'agrément dans les quartiers sera poursuivie.

### *d) L'animation culturelle et sportive*

2005 sera l'année du démarrage officiel de la démarche d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. Une attention particulière sera portée au sport de proximité (rénovation des locaux des vestiaires des clubs). De grandes manifestations culturelles sont prévues en 2005, notamment l'anniversaire des rencontres Jeunes Créations et celui de la loi de 1905. La Ville démarrera aussi la rénovation du Centre International de Séjour.

## **2) Une ville qui se construit**

La construction de la Ville est la seconde priorité du budget, même si les programmes de constructions universitaires ont eux pris du retard (contrat de plan).

### *a) Les opérations de renouvellement urbain*

Au BP 2005, la Ville consacrera 1 M€ à l'ORU des Clairs-Soleils et 3,1 M€ à l'ORU de Planoise, qui intègre désormais le projet de parc urbain.

*b) L'attractivité économique et touristique*

La redynamisation du centre-ville (Pasteur, place du Marché) est une volonté forte, comme le soutien au commerce (Office du Commerce). La Ville poursuivra aussi le schéma de développement touristique (Citadelle), son action dans les ZAC en faveur de l'emploi et la requalification des friches industrielles.

*c) Les grands équipements culturels et sportifs*

Le projet de stade est lancé et les travaux du Palais des Sports sont réalisés pour la saison 2005/2006. 2005 verra le lancement du projet SMAC et de celui du CNR avec la CAGB. Priorité sera donnée aussi au développement et à la mise en valeur du Musée des Beaux-Arts.

*d) La valorisation du patrimoine*

Le budget 2005 comporte une série d'actions visant à valoriser le patrimoine : plan Lumière, réaménagement de la Place Victor Hugo, mise en valeur des collines... D'une façon générale, avec 11 M€, les tranches annuelles sont en augmentation.

*e) Maîtriser les énergies et les déplacements*

Les actions en faveur des énergies renouvelables seront intensifiées (chaufferie bois) ainsi que la promotion des modes de déplacement doux (PDU).

*f) Les grands projets de demain*

En outre, un certain nombre de démarches seront lancées afin de dessiner le futur de la Ville : PLU, Besançon 2020, conférence métropolitaine, etc.

\* \* \*

Dans une deuxième partie, M. Jean-Claude CHEVAILLER a présenté les principales composantes du budget 2005, sa construction et les grands équilibres de la Ville. Le budget général représente 225,9 M€ en 2005 contre 224,9 M€ en 2004.

M. Jean-Claude CHEVAILLER a fait part des résultats positifs constatés fin 2004.

Il a souligné la maîtrise des charges de fonctionnement et le niveau de réalisation des recettes. Il a rappelé que les économies de gestion réalisées permettent de ne pas augmenter les taux de fiscalité en 2005.

L'épargne brute augmente de près de 19 % (sans retraitement). L'endettement de la Ville reste stable, avec une capacité de désendettement maintenue en dessous de 6 ans.

Le budget principal s'élève à 186,8 M€ en augmentation limitée de 1,5 %. Le total des budgets annexes en 2005 est de 39,1 M€.

L'analyse du budget principal fait apparaître des charges de fonctionnement contenues.

Les dépenses d'équipement inscrites en 2005 dans le PPI sont de 32,1 M€ (hors dépenses imprévues) pour un emprunt voté de 18,3 M€.

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues au budget pour 160,5 M€ en augmentation de près de 4 %. Le premier poste de recettes avec 58,4 M€ reste celui de la fiscalité directe locale.

Par ailleurs, la fiscalité reversée par la CAGB reste stable pour 21,1 M€.

Enfin, les compensations fiscales sont prévues pour 6,4 M€ et les dotations et subventions de l'Etat pour 36,6 M€. En dépenses, le premier poste reste les charges de personnel (57 % des dépenses de fonctionnement).

Les recettes d'investissement s'établissent à 26,3 M€. L'emprunt s'établit à 18,3 M€.

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 49,2 M€.

Les ratios de dette sont positifs.

Concernant les budgets annexes, le prix de vente de l'eau et la redevance assainissement restent inchangés.

Pour le budget Déchets, la hausse moyenne de 9,6 % de la redevance fait suite à la décision de la CAGB de refacturer aux communes 70 % des frais de gestion des déchetteries.

Un débat a eu lieu auquel ont pris part Mme COMTE-DELEUZE, Mme MENETRIER, M. ROSSELOT, Mme BRANGET, M. LAMBERT, M. BONNET, M. CYPRIANI, M. MEDJALDI, Mme BULTOT, M. LIME, M. MONNEUR, M. JOSSE, M. ROY, M. ALAUZET, Mme DUFAY, M. FUSTER, M. MAIRE, M. BAUD, Mme GUINCHARD-KUNSTLER et M. le Maire.

A l'unanimité moins 12 abstentions, le budget 2005 a été voté par l'Assemblée Communale. Le budget a été voté par nature.

**RECAPITULATION GENERALE (opérations réelles + opérations d'ordre)  
BUDGET PRINCIPAL 2005**

	DEPENSES			RECETTES		
	Propositions nouvelles	Reprises	Total	Propositions nouvelles	Reprises	Total
<b>Investissement</b>						
Opérations réelles	49 204 107,00		49 204 107,00	1) 26 297 832,00		26 297 832,00
Autofinancement des investissements réalisés en N-1		15 441 947,00	15 441 947,00		15 441 947,00	15 441 947,00
Autofinancement des reports de crédits					5 853 498,00	5 853 498,00
Reports de crédits N-1		15 820 025,00	15 820 025,00		2) 9 966 527,00	9 966 527,00
<b>Total investissement</b>	49 204 107,00	31 261 972,00	80 466 079,00	26 297 832,00	31 261 972,00	57 559 804,00
<b>Fonctionnement</b>						
Opérations réelles	137 616 145,00		137 616 145,00	151 877 706,00		151 877 706,00
Résultat antérieur reporté					8 644 714,00	8 644 714,00
<b>Total fonctionnement</b>	137 616 145,00		137 616 145,00	151 877 706,00	8 644 714,00	160 522 420,00
<b>Total opérations réelles</b>	186 820 252,00	31 261 972,00	218 082 224,00	178 175 538,00	39 906 686,00	218 082 224,00
<b>Opérations d'ordre</b>						
Amortissements des immobilisations	3 032 879,00		3 032 879,00	3 032 879,00		3 032 879,00
Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement						
- Investissement				0,00		0,00
- Fonctionnement	0,00		0,00			
Autres	29 628 412,00		29 628 412,00	29 628 412,00		29 628 412,00
<b>Total opérations d'ordre</b>	32 661 291,00		32 661 291,00	32 661 291,00		32 661 291,00
<b>TOTAL OPERATIONS BUDGETAIRES</b>	<b>219 481 543,00</b>	<b>31 261 972,00</b>	<b>250 743 515,00</b>	<b>210 836 829,00</b>	<b>39 906 686,00</b>	<b>250 743 515,00</b>

**RECAPITULATION GENERALE (opérations réelles + opérations d'ordre)**  
**Propositions nouvelles de l'exercice**  
**BUDGETS ANNEXES 2005**

	Eaux		Assainissement		SSADPA		Forêts		Déchets		Chauffage Urbain	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	5 243 400,00	(1) 3 194 950,00	4 589 581,00	(2) 181 724,00	20 819,00	4 822,00	122 662,00	0,00	1 026 500,00	(3) 421 100,00	4 592 594,00	4 031 094,00
Fonctionnement	7 518 650,00	9 567 100,00	4 702 643,00	9 110 500,00	437 943,00	453 940,00	443 953,00	566 615,00	10 138 100,00	10 743 500,00	218 500,00	780 000,00
<b>Total opérations réelles</b>	<b>12 762 050,00</b>	<b>12 762 050,00</b>	<b>9 292 224,00</b>	<b>9 292 224,00</b>	<b>458 762,00</b>	<b>458 762,00</b>	<b>566 615,00</b>	<b>566 615,00</b>	<b>11 164 600,00</b>	<b>11 164 600,00</b>	<b>4 811 094,00</b>	<b>4 811 094,00</b>
Opérations d'ordre												
Amortissements des immobilisations	1 414 005,00	1 414 005,00	3 208 890,00	3 208 890,00	15 997,00	15 997,00	180 162,00	180 162,00	623 000,00	623 000,00	68 971,00	68 971,00
Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement												
- Investissement		646 445,00		1 209 967,00		0,00		0,00		23 000,00		462 529,00
- Fonctionnement	646 445,00		1 209 967,00		0,00		0,00		23 000,00		462 529,00	
Autres	72 000,00	72 000,00	225 800,00	225 800,00	0,00	0,00	64 500,00	64 500,00	46 200,00	46 200,00	770 145,00	770 145,00
<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>2 132 450,00</b>	<b>2 132 450,00</b>	<b>4 644 657,00</b>	<b>4 644 657,00</b>	<b>15 997,00</b>	<b>15 997,00</b>	<b>244 662,00</b>	<b>244 662,00</b>	<b>692 200,00</b>	<b>692 200,00</b>	<b>1 301 645,00</b>	<b>1 301 645,00</b>
<b>TOTAL OPERATIONS BUDGETAIRES</b>	<b>14 894 500,00</b>	<b>14 894 500,00</b>	<b>13 936 881,00</b>	<b>13 936 881,00</b>	<b>474 759,00</b>	<b>474 759,00</b>	<b>811 277,00</b>	<b>811 277,00</b>	<b>11 856 800,00</b>	<b>11 856 800,00</b>	<b>6 112 739,00</b>	<b>6 112 739,00</b>

(1) y compris 2 155 000 € d'emprunts, 216 000 € d'avances financières de l'Agence de l'Eau, 823 950 € de subventions

(2) y compris 150 000 € d'emprunts, 31 724€ de subventions

(3) y compris 235 100 € d'emprunts, 66 000 € de subventions

**RECAPITULATION GENERALE (Opérations réelles)**  
**BUDGET GENERAL**

	DEPENSES				RECETTES			
	Investissement		Fonctionnement		Investissement		Fonctionnement	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005
Budget principal :								
- propositions nouvelles	51 646 781,00	49 204 107,00	135 045 555,00	137 616 145,00	31 696 728,00	26 297 832,00	146 588 583,00	151 877 706,00
<i>Chauffage Urbain (*)</i>	<i>- 2 666 429,00</i>		<i>- 72 447,00</i>		<i>- 1 971 700,00</i>		<i>- 732 970,00</i>	
- propositions de reprises	31 471 174,00	31 261 972,00	0,00	0,00	31 471 174,00	31 261 972,00	8 407 025,00	8 644 714,00
<i>Chauffage Urbain (*)</i>	<i>- 1 039 446,00</i>				<i>- 171 942,00</i>			
Total budget principal hors chauffage urbain	79 412 080,00	80 466 079,00	134 973 108,00	137 616 145,00	61 024 260,00	57 559 804,00	154 262 638,00	160 522 420,00
Eaux	5 189 250,00	5 243 400,00	7 801 250,00	7 518 650,00	3 195 000,00	3 194 950,00	9 795 500,00	9 567 100,00
Assainissement	9 852 532,00	4 589 581,00	4 533 623,00	4 702 643,00	5 890 655,00	181 724,00	8 495 500,00	9 110 500,00
SSADPA	17 567,00	20 819,00	417 711,00	437 943,00	1 698,00	4 822,00	433 580,00	453 940,00
Forêts	124 654,00	122 662,00	448 162,00	443 953,00	0,00	0,00	572 816,00	566 615,00
Déchets	985 500,00	1 026 500,00	8 881 293,00	10 138 100,00	416 800,00	421 100,00	9 449 993,00	10 743 500,00
<i>Chauffage Urbain (*)</i>	<i>3 705 875,00</i>	<i>4 592 594,00</i>	<i>72 447,00</i>	<i>218 500,00</i>	<i>2 143 642,00</i>	<i>4 031 094,00</i>	<i>732 970,00</i>	<i>780 000,00</i>
<b>TOTAL</b>	<b>99 287 458,00</b>	<b>96 061 635,00</b>	<b>157 127 594,00</b>	<b>161 075 934,00</b>	<b>72 672 055,00</b>	<b>65 393 494,00</b>	<b>183 742 997,00</b>	<b>191 744 075,00</b>

(\*) = Exercice 2004 : afin de faciliter une comparaison des prévisions d'un exercice à l'autre, les crédits afférents aux opérations de chauffage urbain sont déduits du budget principal pour être réinscrits sur la ligne budget annexe «Chauffage Urbain» (données en italique).

**EVOLUTION DU BUDGET PRINCIPAL EN 2005 (Opérations réelles)**

	DEPENSES		Evolution 2005/2004	
	2004	2005	Montant	%
INVESTISSEMENT				
- Propositions nouvelles	51 646 781,00	49 204 107,00		
<i>Chauffage Urbain (*)</i>	<i>- 2 666 429,00</i>			
Total propositions nouvelles hors chauffage urbain (A)	48 980 352,00	49 204 107,00	223 755,00	0,46
- Résultat d'exécution de la section d'investissement (N-1)	13 210 447,00	15 441 947,00		
- Reports de crédits (n-1)	18 260 727,00	15 820 025,00		
- <i>Reports de crédits (n-1) Chauffage Urbain (*)</i>	<i>- 1 039 446,00</i>			
Total hors chauffage urbain (B)	79 412 080,00	80 466 079,00	1 053 999,00	1,33
FONCTIONNEMENT				
- Propositions nouvelles	135 045 555,00	137 616 145,00		
<i>Chauffage Urbain (*)</i>	<i>- 72 447,00</i>			
Total propositions nouvelles hors chauffage urbain (C)	134 973 108,00	137 616 145,00	2 643 037,00	1,96
<b>Total propositions nouvelles hors chauffage urbain (A) + (C)</b>	<b>183 953 460,00</b>	<b>186 820 252,00</b>	<b>2 866 792,00</b>	<b>1,56</b>
<b>Total propositions globales hors chauffage urbain (nouvelles + reprises) (B) + (C)</b>	<b>214 385 188,00</b>	<b>218 082 224,00</b>	<b>3 697 036,00</b>	<b>1,72</b>

	RECETTES		Evolution 2005/2004	
	2004	2005	Montant	%
INVESTISSEMENT				
- Propositions nouvelles	31 696 728,00	26 297 832,00		
<i>Chauffage Urbain (*)</i>	<i>- 1 971 700,00</i>			
Total propositions nouvelles hors chauffage urbain (A)	29 725 028,00	26 297 832,00	- 3 427 196,00	- 11,53
- Autofinancement des investissements réalisés en (n-1)	13 210 447,00	15 441 947,00		
- Autofinancement des reports de dépenses (n-1)	5 399 643,00	5 853 498,00		
- Reports de crédits (n-1)	12 861 084,00	9 966 527,00		
<i>- Reports de crédits (n-1) Chauffage Urbain (*)</i>	<i>- 171 942,00</i>			
Total hors chauffage urbain (B)	61 024 260,00	57 559 804,00	- 3 464 456,00	- 5,68
FONCTIONNEMENT				
- Propositions nouvelles	146 588 583,00	151 877 706,00		
<i>Chauffage Urbain (*)</i>	<i>- 732 970,00</i>			
Total propositions nouvelles hors chauffage urbain (C)	145 855 613,00	151 877 706,00	6 022 093,00	4,13
Résultat antérieur reporté	8 407 025,00	8 644 714,00		
Total hors chauffage urbain (D)	154 262 638,00	160 522 420,00	6 259 782,00	4,06
<b>Total propositions nouvelles hors chauffage urbain (A) + (C)</b>	<b>175 580 641,00</b>	<b>178 175 538,00</b>	<b>2 594 897,00</b>	<b>1,48</b>
<b>Total propositions globales hors chauffage urbain (nouvelles + reprises) (B) + (D)</b>	<b>215 286 898,00</b>	<b>218 082 224,00</b>	<b>2 795 326,00</b>	<b>1,30</b>

**EVOLUTION DES BUDGETS ANNEXES EN 2005**  
**Propositions nouvelles de l'exercice**  
**(Opérations réelles)**

	<b>DEPENSES</b>						
	<b>Eaux</b>	<b>Assainissement</b>	<b>SSADPA</b>	<b>Forêts</b>	<b>Déchets</b>	<b>Chauffage Urbain</b>	<b>Total</b>
Investissement	5 243 400,00	4 589 581,00	20 819,00	122 662,00	1 026 500,00	4 592 594,00	15 595 556,00
Fonctionnement	7 518 650,00	4 702 643,00	437 943,00	443 953,00	10 138 100,00	218 500,00	23 459 789,00
<b>TOTAL</b>	<b>12 762 050,00</b>	<b>9 292 224,00</b>	<b>458 762,00</b>	<b>566 615,00</b>	<b>11 164 600,00</b>	<b>4 811 094,00</b>	<b>39 055 345,00</b>
Evolution 2005/2004							
- montant	- 228 450,00	- 5 093 931,00	23 484,00	- 6 201,00	1 297 807,00	4 811 094,00	803 803,00
- %	- 1,8	- 35,4	5,4	- 1,1	13,2		2,1

	<b>RECETTES</b>						
	<b>Eaux</b>	<b>Assainissement</b>	<b>SSADPA</b>	<b>Forêts</b>	<b>Déchets</b>	<b>Chauffage Urbain</b>	<b>Total</b>
Investissement	3 194 950,00	181 724,00	4 822,00	0,00	421 100,00	4 031 094,00	7 833 690,00
Fonctionnement	9 567 100,00	9 110 500,00	453 940,00	566 615,00	10 743 500,00	780 000,00	31 221 655,00
<b>TOTAL</b>	<b>12 762 050,00</b>	<b>9 292 224,00</b>	<b>458 762,00</b>	<b>566 615,00</b>	<b>11 164 600,00</b>	<b>4 811 094,00</b>	<b>39 055 345,00</b>
Evolution 2005/2004							
- montant	- 228 450,00	- 5 093 931,00	23 484,00	- 6 201,00	1 297 807,00	4 811 094,00	803 803,00
- %	- 1,8	- 35,4	5,4	- 1,1	13,2		2,1

**EVOLUTION DU BUDGET PRINCIPAL EN 2005 (Opérations réelles)**

	DEPENSES		Evolution 2005/2004	
	2004	2005	Montant	%
BUDGET PRINCIPAL (investissement + fonctionnement)				
- Propositions nouvelles	186 692 336,00	186 820 252,00		
<i>Chauffage Urbain (*)</i>	<i>- 2 738 876,00</i>			
Propositions nouvelles hors chauffage urbain (A)	183 953 460,00	186 820 252,00	2 866 792,00	1,56
- Résultat d'exécution de la section d'investissement (N-1)	13 210 447,00	15 441 947,00		
- Reports de crédits (n-1)	18 260 727,00	15 820 025,00		
<i>- Reports de crédits (n-1) Chauffage Urbain (*)</i>	<i>- 1 039 446,00</i>			
Total budget principal hors chauffage urbain (B)	214 385 188,00	218 082 224,00	3 697 036,00	1,72
BUDGETS ANNEXES (investissement + fonctionnement)				
- Propositions nouvelles (C)	38 251 542,00	39 055 345,00		
<i>Chauffage Urbain propositions nouvelles (*) (D)</i>	<i>2 738 876,00</i>			
<i>Chauffage Urbain report de crédits (n-1) (*)</i>	<i>1 039 446,00</i>			
Total budgets annexes (E)	42 029 864,00	39 055 345,00	- 2 974 519,00	- 7,08
<b>Total propositions nouvelles (A) + (C) + (D)</b>	<b>224 943 878,00</b>	<b>225 875 597,00</b>	<b>931 719,00</b>	<b>0,41</b>
<b>Total propositions globales (nouvelles + reprises) (B) + (E)</b>	<b>256 415 052,00</b>	<b>257 137 569,00</b>	<b>722 517,00</b>	<b>0,28</b>

	RECETTES		Evolution 2005/2004	
	2004	2005	Montant	%
BUDGET PRINCIPAL (investissement + fonctionnement)				
- Propositions nouvelles	178 285 311,00	178 175 538,00		
<i>Chauffage Urbain (*)</i>	<i>- 2 704 670,00</i>			
Propositions nouvelles hors chauffage urbain (A)	175 580 641,00	178 175 538,00	2 594 897,00	1,48
- Autofinancement des investissements réalisés en (n-1)	13 210 447,00	15 441 947,00		
- Autofinancement des reports de dépenses (n-1)	5 399 643,00	5 853 498,00		
- Reports de crédits (n-1)	12 861 083,00	9 966 527,00		
- <i>Reports de crédits (n-1) Chauffage Urbain (*)</i>	<i>- 171 942,00</i>			
- Résultat antérieur reporté	8 407 025,00	8 644 714,00		
Total budget principal hors chauffage urbain (B)	215 286 898,00	218 082 224,00	2 795 326,00	1,30
BUDGETS ANNEXES (investissement + fonctionnement)				
- Propositions nouvelles (C)	38 251 542,00	39 055 345,00		
<i>Chauffage Urbain propositions nouvelles (*) (D)</i>	<i>2 704 670,00</i>			
<i>Chauffage Urbain report de crédits (n-1) (*)</i>	<i>171 942,00</i>			
Total budgets annexes (E)	41 128 154,00	39 055 345,00	- 2 072 809,00	- 5,04
<b>Total propositions nouvelles (A) + (C) + (D)</b>	<b>216 536 853,00</b>	<b>217 230 883,00</b>	<b>694 030,00</b>	<b>0,32</b>
<b>Total propositions globales (nouvelles + reprises) (B) + (E)</b>	<b>256 415 052,00</b>	<b>257 137 569,00</b>	<b>722 517,00</b>	<b>0,28</b>

**4. Création d'un Budget annexe Chauffage urbain – Affectation de biens municipaux et emprunts correspondants – Fixation des durées d'amortissement des immobilisations**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a autorisé la création du budget annexe Chauffage Urbain à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005

- a autorisé le transfert du Budget Principal au budget annexe Chauffage Urbain des biens concernés et des emprunts correspondants

- a fixé les durées d'amortissement des biens renouvelables et a autorisé M. le Maire à fixer la durée d'amortissement pour chacun des biens répertoriés à l'intérieur de chacune des familles

- a autorisé M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de l'ensemble des opérations.

**5. Création de tarifs d'abonnement pour les deux roues motorisés dans les parkings Mairie et Marché Beaux-Arts**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les tarifs d'abonnement pour les deux roues motorisés ci-dessous qui s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> mars 2005 :

Type d'abonnements	Tarifs en vigueur pour les abonnements mensuels véhicule	Tarifs proposés pour les abonnements mensuels deux roues motorisés	Conditions d'utilisation identiques pour les véhicules et les deux roues motorisés
<i>Abonnement résident nuit</i>	30,50 €	10 €	Valable de 17H 00 à 9 H 00 du lundi au vendredi et 24 H 00/24 H 00 samedi, dimanche et jours fériés.
<b>Abonnement résident permanent</b>	58 €	20 €	Valable 24 H 00/24 H 00 tous les jours
<b>Abonnement limité 7 jours</b>	19,50 €	7 €	Valable 24 H 00/24 H 00
<b>Abonnement limité 15 jours</b>	30,50 €	10 €	Valable 24 H 00/24 H 00
<b>Abonnement affaire du lundi au vendredi</b>	58 €	20 €	Valable de 7 H 00 à 20 H 00
<b>Abonnement affaire du mardi au samedi</b>	58 €	20 €	Valable de 7 H 00 à 20 H 00
<b>Abonnement affaire du lundi au samedi</b>	74 €	25 €	Valable de 7 H 00 à 20 H 00
<b>Abonnement affaire permanent</b>	102,50 €	35 €	Valable 24 H 00/24 H 00 tous les jours

## **Garantie d'emprunt**

- 6. SAIEMB** – Construction d'un logement accessible aux personnes à mobilité réduite, 1 place Jean Moulin à Besançon – Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt de 17 791 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder la garantie sollicitée.

M. FUSTER, M. LOYAT, Mme TETU, M. BOURQUE, M. BAUD et M. RENOUD-GRAPPIN n'ont pas pris part au vote.

## **Subventions**

- 7. Éducation** – Subventions aux classes transplantées ou de découvertes

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer pour les séjours en classes transplantées ou de découverte, les sommes réparties comme suit :

Écoles	Lieu de séjour	Classes	Dates séjour	Nombre d'élèves	Nombre de jours	Montant	Versement
Rosemont élémentaire	Les Grangettes	CP et CE2-CM1	4 au 8 janvier 2005	37	185	1 539,20 €	Coopérative scolaire
Vieilles Perrières élémentaire	Rochejean	CP et CE1	24 au 26 janvier 2005	50	150	1 248,00 €	Coopérative scolaire
Paul Bert élémentaire	Moirans en Montagne	CP	17 au 21 janvier 2005	17	85	707,20 €	Coopérative scolaire
Bourgogne élémentaire	Levier, centre des Fauvettes	CE1	27 au 29 janvier 2005	40	120	998,40 €	Coopérative scolaire
Rosemont élémentaire	Aissey	CM1	28 février au 4 mars 2005	22	110	915,20 €	Coopérative scolaire
Rosemont élémentaire	Orchamps Vennes	CP et CLAD	7 au 11 mars 2005	31	155	1 289,60 €	Coopérative scolaire
Velotte élémentaire	La Besse	CP-CE1 et CCE2-CM1	29 mars au 2 avril	46	230	1 913,60 €	Coopérative scolaire
Vieilles Perrières élémentaire	Le Pradet	CLIS1, CM1 et CM2	30 mars au 5 avril	59	413	3 436,16 €	Coopérative scolaire
Montrapon maternelle	Rochejean	TP-P	28 et 29 avril 2005	24	48	399,36 €	Coopérative scolaire
Saint-Claude élémentaire	Levier, centre des Fauvettes	CM1	11 au 13 mai 2005	27	81	673,92 €	Coopérative scolaire
Bourgogne élémentaire	Lamoura	CP, CE2, CM-CM2 et CE2-CM1	20 au 24 juin 2005	80	400	3 328,00 €	Coopérative scolaire

**8. Mise en valeur du centre ancien –** Opération «Besançon nettoie ses façades» - Attribution de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a attribué les subventions suivantes dans le cadre de l'opération «Besançon nettoie ses façades» :

Immeuble	Propriétaire / Syndic	Factures	Taux	Subvention
<b>Rattrapage exceptionnel en 2004</b>				
<i>Septième secteur</i>				
18 rue de l'Ecole	M. et Mme QUETGLAS Gérard 3 Grande Rue 25000 BESANCON	11 505 €	20 %	2 301 €
2 place Marulaz	M. LUPATIN Thierry 22 rue de Chaillot 25000 BESANCON	14 769 €	20 %	2 953 €
3 bis rue Marulaz	SCI LILEMA 5 chemin de la Chaux 25170 RECOLOGNE	3 676 €	10 % (*)	367 €
20 rue d'Arènes	SCI AVENTURIS Zone Artisanale 25410 VELESMES ESSARTS	6 141 €	10 % (*)	614 €
TOTAL	<i>4 dossiers</i>	36 091 €	-	6 235 €

(\*) Minoration due au dépassement de délai

<b>En cours</b>				
<i>Huitième secteur</i>				
5 rue de Lorraine	M. CLAIRET Patrice Syndic 5 rue de Lorraine 25000 BESANCON	27 716 €	20 %	5 543 €
7 rue Proudhon	Syndic de copropriété 7 rue Proudhon 25000 BESANCON	5 858 €	20 %	1 171 €
TOTAL	<i>2 dossiers</i>	33 574 €	-	6 714 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 dossiers</b>	<b>69 665 €</b>	-	<b>12 949 €</b>

**9. Programme réduction de l'usage des produits phytosanitaires sur le bassin versant d'Arcier –** Versement d'une subvention à la Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) de Saône

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention de 5 000 € à la CUMA de Saône pour financer des actions de prévention et de sensibilisation sur le bassin versant de la source d'Arcier, en vue de réduire l'usage de produits phytosanitaires.

## **10. Espace Info Énergie / Ville de Besançon – Convention de partenariat avec le CAUE – Actualisation de la subvention**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le versement d'une subvention de 10 240 € au CAUE pour la gestion de l'Espace Info Energie au titre de l'année 2005.

## **11. Subventions pour congrès**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer aux associations ci-nommées les subventions suivantes :

- 2 000 € à l'Association des Retraités de l'Artisanat du Doubs pour l'organisation du 21<sup>ème</sup> Congrès National de la Fédération Nationale qui aura lieu du 10 au 12 mai prochain au Kursaal. 350 à 400 congressistes venus de la France entière sont attendus ainsi que les représentants des organismes sociaux partenaires et des différents ministères concernés.

- 1 500 € à l'Union Nationale des Associations de Donneurs de Sang Bénévoles de la Poste et des Télécommunications pour l'organisation du 25<sup>ème</sup> congrès national, du 22 au 25 mai prochain, au Kursaal. 400 personnes, représentant 100 associations départementales, assisteront à cette manifestation.

- 1 500 € à l'Association Universitaire Franc-Comtoise de Recherche en Psychiatrie pour l'organisation de la 8<sup>ème</sup> rencontre annuelle de la société Marcé Francophone qui se tiendra à la Chambre de Commerce les 2 et 3 juin prochain. Cette dernière est une association de psychiatrie puerpérale et périnatale qui rassemble des professionnels européens de la petite enfance (psychiatres, psychologues obstétriciens, pédiatres, sages-femmes, puéricultrices, travailleurs sociaux...). Ils seront environ 250 à 350 présents.

- 3 000 € (première partie d'une subvention sur 2 ans) à l'Association des Eprouvés de Guerre pour l'organisation du Congrès National des Anciens Combattants de l'Union Fédérale qui aura lieu du 5 au 8 octobre 2006 à Micropolis et où seront réunis plus de mille membres de ladite fédération.

### ***Colloques universitaires :***

- 800 € à l'UFR Lettres - Unité de Recherche THEMA (CR 2500) pour l'organisation des 7<sup>èmes</sup> Rencontres Théo Quant sur le thème «Nouvelles approches en géographie théorique et quantitative». Elles se sont déroulées du 26 au 28 janvier dernier dans les locaux de la Faculté des Lettres. Les rencontres visent à promouvoir les travaux méthodologiques qu'ils émanent de chercheurs confirmés ou de doctorants, français ou étrangers, géographes ou non et qui étaient au nombre de 150.

- 750 € au Laboratoire d'Informatique de l'Université de Franche-Comté (CR 2300) pour l'organisation de la première édition, qui a lieu du 6 au 9 février à l'Hôtel Mercure, d'une conférence internationale labellisée IEEE (Institut of Electrical and Electronics Engineers) et nommée DFMA (Distributed frameworks for multimedia applications). Une centaine de communications émanant de 24 pays et 4 continents ont déjà été soumises. Ce congrès doit avoir lieu tous les ans, alternativement, à Besançon et à Kuala-Lumpur en Malaisie, les deux laboratoires travaillant sur des thématiques communes. Une cinquantaine de chercheurs ont participé aux travaux.

- 500 € à l'UFR des Sciences et Techniques - Laboratoire de Mathématiques pour l'organisation d'une session du groupe de recherche «Equations d'amplitudes et propriétés qualitatives» qui aura lieu les 17 et 18 mars prochain dans les locaux de la Faculté des Sciences. Ce groupe de recherche rassemble les spécialistes d'une quinzaine d'universités françaises dans le domaine de l'analyse non linéaire. Au total, la session regroupera 60 participants extérieurs à la ville.

- 500 € à l'UFR de Droit - Centre Juridique de Franche-Comté (CR 1100) pour l'organisation d'un colloque «la justice d'exception en France depuis 1789», les 8 et 9 avril prochain dans les locaux de la Faculté de Droit. 60 chercheurs et étudiants avancés nationaux participeront aux travaux.

- 1 200 € au Laboratoire de Physique et Métrologie des Oscillateurs pour l'organisation de la 9<sup>ème</sup> conférence internationale sur les états comprimés et les relations d'incertitude (ICSSUR) qui se tiendra au Kursaal du 2 au 6 mai prochain. Ce colloque est une référence dans le domaine de l'optique quantique; il réunira 250 spécialistes et doctorants venus de 50 pays.

- 1 800€ à l'UFR des Sciences Médicales et Pharmaceutiques- Laboratoire de Parasitologie-mycologie - santé et environnement rural (CR 2300) pour l'organisation du congrès conjoint de la Société Française de Parasitologie et de la Société Française de Mycologie Médicale. Ce congrès aura lieu à la Chambre de Commerce et d'Industrie, du 25 au 27 mai prochain. 3 à 400 personnes (enseignants chercheurs, biologistes et praticiens hospitaliers) sont prévues sur les 3 jours.

- 1 000 € à l'UFR Sciences Médicales et Pharmaceutiques - département de santé publique (CR 0702) pour l'organisation, avec l'Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie de Franche-Comté de la 2<sup>ème</sup> université d'été francophone en santé publique qui se tiendra dans les locaux de la Faculté de Médecine Ambroise Paré, du 3 au 8 juillet prochain. Ses objectifs sont les suivants :

. fédérer les savoirs et savoir-faire autour de la promotion de la santé,

. donner une formation destinée prioritairement à des professionnels en activité et des élus oeuvrant au sein d'institutions ou d'associations des champs sanitaires, sociaux ou éducatifs. 250 participants sont attendus dont une trentaine venus d'Europe et autant des pays francophones.

- 500 € à l'UFR Lettres-Unité de Recherche THEMA (CR 2500) pour l'organisation des 5<sup>ème</sup> journées de la Commission de Géographie des Transports du Comité National Français de Géographie. Ces journées intitulées «interregionalité et transports» se dérouleront du 14 au 16 septembre prochain, à l'IUFM Griffon. Une cinquantaine de participants, universitaires mais aussi professionnels des transports et des collectivités locales en charge des transports assisteront aux travaux.

- 500 € à l'UFR Lettres - Centre de Recherches Jacques Petit (CR 3200) pour l'organisation conjointe avec l'Université de Bourgogne d'un colloque intitulé «Le style des philosophes» qui se tiendra du 2 au 5 novembre prochain dans les locaux de l'IUFM Griffon. On attend 50 participants environ dont une partie vient de l'Union Européenne.

- 1 000 € à la Direction des Relations Internationales de l'Université de Franche-Comté (CR 500) pour l'organisation d'un colloque international intitulé «l'éducation au développement et à la solidarité internationale» qui se déroulera les 16 et 17 novembre prochain, pendant la

semaine de la solidarité internationale, au Kursaal. Deux thématiques principales seront abordées par les 150 personnes qui suivront les travaux «EADSI dans le système éducatif» et «EADSI en région», synergie des différents partenaires.

- 800 € à l'UFR Lettres - Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité (CR 3100) pour l'organisation d'un colloque international «les affranchis dans le monde romain» qui aura lieu du 15 au 17 décembre prochain à la Faculté des Lettres. Ce colloque, sous l'égide du groupe international de recherche sur l'esclavage dans l'Antiquité accueillera une centaine de chercheurs de toutes les périodes historiques et de tous les continents.

M. MAIRE et M. le Maire n'ont pas pris part au vote.

#### **12. Secteur Relations Internationales - Subvention exceptionnelle à l'Association Interlude**

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 750 € à l'Association Interlude pour financer le déplacement d'un groupe de douze personnes à Kuopio (Finlande).

#### **13. Sensibilisation au Développement Durable – Versement d'une subvention à l'Association «Graines de Terriens»**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 500 € à l'association «Graine de TerriEns» pour l'organisation de la quinzaine du développement durable qui aura lieu du 28 février au 11 mars 2005.

### ***Ressources Humaines***

#### **14. Emploi de conservateur en chef du patrimoine -Directeur du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie- Régime indemnitaire**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le régime indemnitaire afférent à l'emploi de conservateur en chef du patrimoine -Directeur du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie-.

#### **15. Cadre d'emplois des conseillers socio-éducatifs – Régime indemnitaire**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le régime indemnitaire afférent au cadre d'emplois des conseillers socio-éducatifs.

#### **16. Cadre d'emplois des auxiliaires de soins - Régime indemnitaire**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le régime indemnitaire afférent au cadre d'emplois des auxiliaires de soins.

## **Culture**

### **17. Muséum d'Histoire Naturelle – Programme de conservation de l'apron du Rhône et de ses habitats – Demande de subvention auprès du Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels (CREN)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le projet visant à la conservation de l'apron du Rhône et de ses habitats dans le cadre du programme européen LIFE

- a autorisé M. le Maire à solliciter une subvention de 58 800 € auprès du CREN Rhône-Alpes.

### **18. Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et Bibliothèque Municipale – Exposition «Générosités» - Donations Jacqueline BESSON et Maria-Catherine BOUTTERIN**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le projet d'exposition consacrée à Marcel et Maurice BOUTTERIN et George et Adèle BESSON,

- a autorisé M. le Maire à vendre les deux catalogues relatifs à ces expositions

- a autorisé M. le Maire à solliciter les subventions de l'Etat, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et autres partenaires potentiels.

### **19. Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie – Exposition «Une fraternité dans l'Histoire, les artistes et la franc-maçonnerie aux XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles» - Demande de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le projet d'exposition consacrée au rayonnement des idéaux maçonniques en France et en Europe aux XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles

- a autorisé M. le Maire à solliciter les subventions du Fonds Interreg III, de l'Etat (DRAC de Franche-Comté), de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et autres partenaires potentiels.

### **20. Candidature à l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité – Création d'une association «Réseau des sites majeurs de Vauban» - Approbation des statuts – Nomination de délégués au Conseil d'Administration**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé les statuts de l'association «Réseau des sites majeurs de Vauban»

- a désigné M. le Maire en qualité de membre titulaire et M. l'Adjoint ROIGNOT en qualité de membre suppléant, qui représenteront la Ville de Besançon, membres fondateurs lors de l'assemblée constitutive le 30 mars 2005.

## **Coopération décentralisée**

### **21. Coopération décentralisée Douroula (Burkina Faso) - Convention avec le Centre Écologique Albert SCHWEITZER**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer toute convention nécessaire avec le Centre Ecologique Albert SCHWEITZER pour régler les prestations réalisées par cette ONG dans le cadre d'une mission réalisée au Burkina Faso.

## **Politique de la Ville**

### **22. Dispositif «A Tire d'Aile» - Bilan des actions de l'année 2004 – Prévisions pour l'année 2005 – Signature de conventions de partenariat – Encaissement et réaffectation de recettes**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à signer, pour l'année 2005, les conventions à intervenir avec les partenaires suivants : la MJC Palente, le comité de quartier Rosemont – Saint-Ferjeux, la MJC Besançon Clairs-Soleils, l'Union des Commerçants, la Mutualité du Doubs, Emmaüs, l'Association Bouge-Toi, les Francas, EDF, ainsi qu'avec ceux susceptibles de s'intégrer dans le dispositif en cours d'année

- d'autoriser M. le Maire pour l'année 2005 à faire établir les titres de recettes lorsque les conventions prévoient le remboursement par la structure d'accueil des frais engagés par la Ville.

## **Sports**

### **23. Championnat d'Europe de boxe Morrade HAKKAR / Jorge SENDRA – Marché public passé avec l'organisateur**

A la majorité, 17 Conseillers s'étant abstenus et 5 ayant voté contre, le Conseil Municipal :

- a autorisé M. le Maire à signer la convention de groupement de commande avec la CAGB, la Région de Franche-Comté et le Département du Doubs pour l'organisation du championnat d'Europe de boxe

- a autorisé M. le Maire à signer le marché public à intervenir entre la Société AMIPROD et les collectivités partenaires.

La dépense (50 000 €) sera prélevée sur le compte de dépenses imprévues.

## **Urbanisme – Action Foncière**

### **24. ZAC de la Mouillère – Cheminements piétons-cycles Fontenottes, Bastion de Bregille – Travaux 2005**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le programme de travaux 2005 liés à ce cheminement piétons-cycles et autorisé M. le Maire à signer les marchés à intervenir.

M. le Maire, M. LOYAT, M. FUSTER et M. BAUD n'ont pas pris part au vote.

#### **25. Quartier Saint-Claude - Aménagement d'une place publique**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la création d'une place publique dans le quartier de Saint-Claude et a autorisé M. le Maire à solliciter les subventions de tout partenaire susceptible de participer à cette opération et à signer tout marché la concernant. Le Conseil Municipal a décidé d'engager les acquisitions foncières nécessaires.

#### **26. Aliénation d'un délaissé de terrain à la SARL BATILOC, rue Albert Einstein**

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la cession d'un délaissé de terrain rue Albert Einstein à la SARL BATILOC et a autorisé M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

#### **27. Acquisition de trois terrains à Mme GIRAULT chemin de la Bousserotte, aux Consorts QUELOS, chemin de Montoille, à M. ROBIN, chemin des Vallières**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé l'acquisition de trois terrains chemin de la Bousserotte, chemin de Montoille et chemin des Vallières et M. le Maire à signer les actes à intervenir.

### ***Environnement***

#### **28. Modalités de financement du traitement des déchets de la Ville de Besançon suite au transfert de la compétence «traitement»**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec la CAGB la convention de reversement partiel du produit de la REOM, destiné à financer le traitement des déchets de la Ville de Besançon.

M. le Maire, Président de la CAGB, n'a pas pris part au vote.

#### **29. Installations classées pour la protection de l'environnement – Plate-forme de maturation des mâchefers de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères – Avis du Conseil Municipal**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur cette demande.

### ***Travaux - Voirie***

#### **30. Bâtiments municipaux – Programme de travaux 2005 – Demande de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le programme de travaux 2005 concernant les bâtiments municipaux dont le coût est estimé à 4 056 400 €.

**31. Entretien sur les édifices classés, propriété de la Ville de Besançon – Programme de travaux 2005 - Demande de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le programme de travaux d'entretien sur les édifices classés monuments historiques, propriétés de la Ville de Besançon, pour un montant de 22 867 € inscrit au BP 2005

- a sollicité l'aide financière de l'Etat.

**32. Eau – Programme de travaux 2005 – Demande de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le programme de travaux pour l'année 2005 pour un coût estimé pour les travaux dans les stations de traitement, de pompage et dans les réservoirs à 729 300 € et à 3 149 100 € pour les opérations spécifiques

- a autorisé M. le Maire à solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

- a autorisé M. le Maire à solliciter les aides de l'Etat dans le cadre du programme ATSR (Avenir du Territoire Saône-Rhin) ou dans le cadre d'autres programmes

- a autorisé M. le Maire à solliciter les aides de l'Etat.

**33. Assainissement - Programme de travaux 2005 – Demande de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le programme d'investissement 2005 pour un montant estimé à 2 595 500 €

- a autorisé M. le Maire à solliciter les aides de l'Agence de l'Eau.

**34. Acquisition de véhicules et matériels divers – Programme 2005 - Demande de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le programme d'acquisition de véhicules et matériels divers pour un montant estimé à 1 313 K€

- a autorisé M. le Maire à organiser avec un commissaire priseur une vente aux enchères des matériels et véhicules réformés ou dont la Ville n'a plus l'utilité

- a autorisé l'encaissement du montant des ventes et reprises de véhicules et engins réformés

- a autorisé M. le Maire à solliciter de l'ADEME ou autres organismes les subventions pour l'acquisition de véhicules propres.

### **35. Espaces sportifs de plein air - Programme de travaux 2005**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le programme de travaux 2005 pour un montant de 126 000 €.

### **36. Espaces Verts - Programme de travaux 2005 – Demande de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le programme de travaux 2005 pour les espaces verts inscrit dans le PPI

- a autorisé M. le Maire à solliciter les aides financières de l'Etat, du Département, d'autres organismes le cas échéant, sur différents programmes.

### **37. Maîtrise de l'Énergie – Programme de travaux 2005**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le programme de travaux 2005 de maîtrise de l'énergie pour un coût estimé à 301 000 €.

### **38. Entretien des berges du Doubs – Convention avec l'Association ECHEL**

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le projet d'entretien des berges du Doubs dans une démarche d'activités, d'animations et de sensibilisations à l'environnement en direction des jeunes et d'adolescents pour un coût estimé à 22 190 € et a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Association ECHEL.

### **39. Centre d'enfouissement technique des Andiers – Réfection de la clôture et sécurisation du site – Demande d'autorisation de travaux**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet de sécurisation du site du centre d'enfouissement technique des Andiers estimé à 21 000 € et a autorisé M. le Maire à engager les travaux nécessaires relatifs à cette opération. La Société TYMA SAS participera au financement de ces travaux à hauteur de 3 108 €.

### **40. Voirie – Eclairage Public – Programme de travaux 2005 – Demandes de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le programme de travaux 2005 Voirie – Eclairage Public pour un montant estimé à 4 884 000 € répartis en 3 061 000 € de tranches annuelles et 1 823 000 € d'opérations individualisées

- a autorisé M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région de Franche-Comté, de la CAGB, d'ATSR et du SYDED.

#### 41. Demande de transfert de domanialité – Rocade Nord-Ouest

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé les déclassement et reclassement du domaine public ci-dessous proposé :

. le déclassement du domaine public de l'Etat dans le domaine public communal de la section (RN 57) située entre le PR8 + 528 et le PR9 + 411 (ancienne rue de Vesoul entre la rue Urbain Leverrier et la limite de commune, aujourd'hui dénommée rue d'Epinal) et de la section (RN 273) située entre le PR2 + 66 et le PR1 + 908 (ancienne bretelle de raccordement du Boulevard Ouest aujourd'hui désaffectée située au sud du Boulevard Allende)

. le reclassement dans le domaine public de l'Etat de la section de voirie communale située Boulevard Kennedy entre le rond-point de l'Amitié nouvellement créé (échangeur des boulevards) et le PR3 (échangeur avec la rue de Dole qui appartient déjà au domaine public de l'Etat)

- a demandé les transferts de gestion correspondants.

### **Marchés**

#### 42. Marchés publics passés selon les procédures formalisées – Autorisation de signature

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer les marchés récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Objet du marché	Date de la Commission d'Appel d'Offres	Titulaire du marché	Montant du marché
Fournitures de consommables utilisés en informatique et bureautique :			
Lot 1 – Fournitures imprimantes jet d'encre	11/02/2005	Société GUILBERT France 69639 VENISSIEUX Cedex	Minimum : 50 000 € Maximum : 150 000 € TTC
Lot 2 – Fournitures imprimantes laser	11/02/2005	Société ESI France SAS 67610 LA WANTZENAU	Minimum : 30 000 € Maximum : 90 000 € TTC
Lot 3 – Fournitures diverses	11/02/2005	Société GUILBERT France 69639 VENISSIEUX CEDEX	Minimum : 10 000 € Maximum : 40 000 € TTC
Nettoyage des locaux scolaires et culturels :			
Lot 1 – Nettoyage des vitres des locaux scolaires et culturels	11/02/2005	ENETT SERVICES 25220 ROCHE-LEZ- BEAUPRE	39 368,01 € TTC
Lot 2 – Nettoyage régulier des locaux du secteur culturel	11/02/2005	ATN 25000 BESANCON	84 071,62 € TTC

## Divers

### 43. Dénomination de voie

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de dénommer Espace George et Adèle BESSON, collectionneurs et donateurs du Musée pour la partie située au droit de la façade latérale du Musée et délimitée par les rues Pierre-Adrien PARIS, Gustave COURBET et par la Place de la Révolution.

### 44. Affaires diverses – Questions orales

En fin de séance, deux motions ont été présentées par le groupe majoritaire :

- la première demandait le retrait de la directive européenne sur les services dite «Bolkestein»,
- la seconde portait sur le désarmement nucléaire .

Après une interruption de séance demandée par le Groupe UMP, à l'unanimité, les motions ont été adoptées par le Conseil Municipal.

**1** - «Attachés au progrès social et au développement solidaire de nos territoires», nous demandons le retrait de la directive européenne sur les services. La Commission de Bruxelles s'apprête à faire examiner par le Parlement Européen cette directive. Sous prétexte de faciliter «*l'exercice de la liberté d'établissement des prestataires de services et la libre circulation des services*» dans l'Union Européenne, ce texte constitue un double et grave danger.

En introduisant le «principe du pays d'origine» dans la législation communautaire, **elle interdit à terme l'harmonisation des droits nationaux**. Par exemple, si un prestataire de services lituanien décide de s'implanter sur notre territoire, les règles sociales et les normes de protection des consommateurs qui s'appliqueront à lui seront désormais celles de la Lituanie et non celles de la France. En cas de litige, ce sera aux tribunaux lituaniens de trancher ! Cette concurrence sauvage est une prime à l'Etat le moins protecteur et une incitation au «dumping social».

**La directive préfigure la marchandisation des services publics**. Son champ d'application ne se limite pas aux services marchands, mais à l'ensemble des services. Alors que l'Union Européenne a vocation à protéger l'intérêt général, cela revient à soumettre à la libéralisation sauvage les services publics et sociaux tels que l'aide sociale et médico-sociale, le logement, la culture.

**Attachés à une Europe sociale, nous demandons à la Commission Européenne le retrait de cette directive qui programme la casse des conventions collectives pour les salariés, des droits des consommateurs et des services publics pour tous.**

**Nous demandons l'adoption d'une directive cadre sur les services d'intérêt général les préservant des lois du marché et du profit».**

2 – «La prolifération des armes nucléaires est un danger de plus en plus grand et actuel. Les populations civiles en sont les principales cibles. La France a signé en 1992 le traité de non- prolifération nucléaire comme 187 autres pays. Pourtant aujourd'hui, au niveau des Chefs d'Etat et des conférences internationales, la situation apparaît complètement bloquée. Aucun calendrier d'élimination des armes nucléaires n'est établi. Face à cette situation, en ce début d'année 2005, année de la prochaine conférence de révision du Traité de non prolifération à l'ONU, le maire d'Hiroshima a lancé un appel pressant pour qu'il soit décidé d'un calendrier d'élimination des armes nucléaires avec un objectif d'abolition complète en 2020. Cet appel a d'ores et déjà reçu le soutien de nombreux élus à travers le monde.

Le Conseil Municipal de Besançon s'associe avec force à cette initiative pour contribuer à la non prolifération et au processus de désarmement nucléaire».

La séance est levée à 23 heures 50.

Hôtel de Ville, le 3 mars 2005  
Le Maire,

Jean-Louis FOUSSERET.

Affiché à Besançon, le 4 mars 2005  
Le Maire,

Jean-Louis FOUSSERET.